



## **Faisons respecter la dignité humaine à la Base Inter Marché de Levet !**

Un de nos collègues en contrat à durée déterminée aurait été pris au poste de garde avec une bouteille de whisky dans son sac et par conséquent accusé de vol par la direction de la base.

Pour la CGT il ne s'agit pas de justifier un vol au sein de notre établissement mais de dénoncer la sanction totalement disproportionnée infligée à notre collègue : le licenciement immédiat suite à ce qu'il convient d'appeler un véritable lynchage psychologique.

Il s'agit aussi de dénoncer une pratique de la direction qui s'apparente au harcèlement moral et aux méthodes enseignées dans les sectes.

**Aucun être humain ne doit subir d'humiliation quelque soit la faute commise, la dignité humaine doit être respectée en toute circonstance.**

Notre collègue aurait été convoqué par la direction pour s'entendre proposer un « marché » : « *nous portons plainte contre vous pour vol auprès de la gendarmerie sachant qu'il y aura une perquisition chez vous, ou vous vous dénoncez devant tout le personnel* ». Ne s'attendant probablement pas à ce qui allait suivre, notre collègue aurait choisi de se dénoncer publiquement or c'est un véritable lynchage psychologique que la direction lui a fait subir.

Il a été mis à l'index, humilié, sali devant le personnel rassemblé sur ordre pour la circonstance.

**Cela dépasse tout entendement.**

Les psychologues donnent plusieurs définitions du harcèlement dont celle-ci : « *toute conduite abusive se manifestant notamment par des comportements, des paroles, des actes écrits pouvant porter atteinte à la personnalité, à la dignité et/ou l'intégrité physique et psychique d'une personne et mettre en péril l'emploi de celle-ci ou dégrader le climat de travail* ».

Ne se satisfaisant pas du lynchage psychologique, la direction signifie verbalement à notre collègue son licenciement immédiat. Il est convoqué à l'entretien préalable à sanction pour l'après-midi, mais la direction change d'avis, elle lui téléphone pour qu'il puisse venir le matin, car c'est là où il y a le plus de monde.

Notre organisation syndicale étudie la procédure appropriée pour obtenir qu'un tel acte soit sanctionné.

Pendant cela, nos dirigeants nous volent en toute légalité les richesses que nous produisons par notre travail. Tout pour les dividendes des actionnaires, le minimum pour les salaires.

Il est très fréquent de nos jours que tel ou tel dirigeant d'entreprise détourne des millions d'€.

Sont-ils punis proportionnellement à quelqu'un qui prend une bouteille de Whisky ? Sont-ils placés dans un atelier au

milieu d'une foule d'employés pour subir un lynchage psychologique et toutes sortes d'humiliation ?

## Une gestion par la terreur !

Lors de son arrivée, le nouveau directeur a fait croire qu'il voulait des rapports fraternels entre lui et le personnel : « *vous pouvez me tutoyer, on se tutoie tous* ». Il a vite démontré qu'il entendait diriger avec une main de fer.

Souvenons nous qu'au bout de quelques jours, ne supportant pas les interventions du syndicat CGT qui met un point d'honneur à défendre le personnel, il faisait arrêter le travail, rassemblait tout le monde dans la cour, montait sur les fourches d'un chariot élévateur (ce qui est strictement interdit par les règles de sécurité) et s'est mis à invectiver le syndicat CGT et en particulier Fathi, le délégué syndical.

La CGT a répondu par des affiches au panneau syndical dénonçant les méthodes de direction s'apparentant à la monarchie absolue.

Réponse : convocation du délégué syndical pour entretien préalable à sanction laquelle s'est traduite quelques jours plus tard par une journée de mise à pied

Après cela, 91 personnes signaient la pétition de la CGT exigeant le retrait de la sanction.



**C'est ensemble, solidaires et organisés que nous ferons respecter notre dignité et que nous obtiendrons satisfaction à nos revendications.**

NOM et Prénom : ..... Secteur de travail : .....

Je souhaite : adhérer à la CGT  prendre contact pour discuter

Signature

Remettre ce bulletin à un militant de votre connaissance.

La direction refusant de revenir en arrière, notre camarade, assisté de la CGT a décidé de saisir le Conseil de prud'hommes. Affaire à suivre.

**Nous ferons la démonstration que le droit syndical est un droit inscrit dans la constitution de la République et que ce droit se respecte même quand on est directeur de la base Intermarché de Levet.**

